

Le 7 septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le mardi 7 septembre 2021, de 20 h à 21 h 10 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)
M. Étienne Brodeur, conseiller

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

147-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 août 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 30 août 2021
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Dépôt des états comparatifs (deux états) lors de la séance ordinaire Art. 176.4 du Code municipal
9. Soumission Étude géotechnique, étude de puits et évaluation environnementale – Phase 2
10. Adoption du règlement numéro 353 modifiant le règlement numéro 347 concernant la circulation et le stationnement
11. Correspondance
12. Autres sujets
13. Période de questions
14. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 août 2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

148-2021

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 30 août 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 30 août 2021

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Madame Manon Bélanger conseillère déclare son intérêt et ne participera pas à l'approbation des comptes à payer.

149-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 132 616,34 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que, la prochaine rencontre de la Régie se tiendra le mardi 21 septembre prochain.

7. Rapports d'organismes

Mme Manon Bélanger conseillère, mentionne que le conseil d'établissement de l'École se réunira par vidéoconférence le 14 septembre prochain pour leur assemblée générale annuelle.

8. Dépôt des états comparatifs (deux états) lors de la séance ordinaire Art. 176.4 du Code municipal et Art. 314.2 L.E.R.M.

tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal, et tel que prévu à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et référendums municipaux, la secrétaire-trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses réalisés de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent.

Le deuxième compare les revenus et dépenses réalisés et ceux prévus par le budget de cet exercice.

9. Soumission Étude géotechnique, étude de puits et évaluation environnementale – Phase 2

PROJET DE COLLECTE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES ROUTES 132 ET 287

CONSIDÉRANT QUE

deux (2) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser l'étude géotechnique, l'étude des puits et étude environnementale – phase 2 en réponse à l'appel d'offres de services professionnels # 43022TT déposé sur SEAO et dont le dépôt des offres était prévu le 26 août 2021 avant 10 h. Ces firmes sont : LER – Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup et Englobe Corp.;

CONSIDÉRANT QUE

la proposition de la firme LER – Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup a été considérée non conforme et que par conséquent aucune analyse n'a été faite et que son enveloppe de prix n'a pas été ouverte;

CONSIDÉRANT QUE

l'analyse effectuée par le comité de sélection et le résultat est :

<u>Firme</u>	<u>note technique</u>	<u>prix</u>	<u>pointage final</u>	<u>rang</u>
Englobe Corp	81,5	143 655,51 \$	9,15	1

CONSIDÉRANT QUE

la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire Englobe Corp.;

150-2021

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par M. Dany Chénard

Appuyé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le mandat de réaliser l'étude géotechnique, étude de puits et évaluation environnementale – Phase 2 soit confié à la firme Englobe Corp.

QUE le devis d'appel d'offres des services professionnels, l'offre de services incluant tous les annexes, les addendas nos 1 à 5, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties

QUE la présente résolution soit transmise à :

- aux deux (2) firmes ayant déposé une offre de services
- à Martin Jalbert, ing., MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)
- à M. Yohann Dionne, ing. MTQ (Ministère des Transports du Québec).

10. Adoption du règlement numéro 353 modifiant le règlement numéro 347 concernant la circulation et le stationnement

Mme Lynda Lizotte conseillère fait mention de l'objet du règlement numéro 353.

Le règlement a pour but de modifier la limite de vitesse sur le rang de la Haute-Ville et le rang du Bras.

Attendu que

le conseil municipal considère qu'il est opportun et dans l'intérêt de la sécurité du public de modifier la vitesse sur le rang de la Haute-Ville et le rang du Bras;

Attendu que,

par le fait même, le conseil municipal désire que le rang de la Haute-Ville qui est contigüe à la Municipalité de Kamouraska ait une concordance avec celle-ci en matière de limite de vitesse;

Attendu

qu'il y a lieu de modifier les annexes `R` par l'ajout du rang de la Haute-Ville et le rang du Bras ;

Attendu

qu'il y a lieu de modifier les annexes `S` par la suppression du rang de la Haute-Ville et le rang du Bras;

Attendu qu'

un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 30 août 2021 et que le projet de règlement numéro 353 a été déposé à cette même séance;

Attendu qu'

aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 353 depuis son dépôt;

Attendu qu'

une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

Attendu qu'

avant l'adoption du règlement numéro 353, Mme Lynda Lizotte conseillère, a fait mention de l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,
151-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement numéro 353 soit adopté.

11. Correspondance

11.1 MRC de Kamouraska

Réception d'un montant de 17 748 \$ en redevances des parcs éoliens Roncevaux et Nicolas-Riou.

Réception d'un montant de 500 \$ dans le programme du FDMK volet culturel pour la prestation du Théâtre la Bacaisse.

12. Autres sujets

Mme Anne Desjardins Directrice générale informe les membres du conseil que suite aux travaux de drainage réalisés sur la rue de la Beurrerie, l'entreprise BML a constaté qu'il y aura 10 mètres de pavage supplémentaires à faire sur cette rue.

152-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le pavage de 10 mètres supplémentaires sur la rue de la Beurrerie et d'accepter les frais supplémentaires de 4 000 \$ plus taxes.

Licence Zoom-conférence

ATTENDU QUE

le renouvellement de la licence *Zoom conférence* vient à échéance le 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE

que vu l'incertitude concernant la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE

c'est un outil qui est devenu indispensable pour la municipalité, non seulement pour les rencontres du conseil, mais pour toutes autres rencontres qui permet aux participants de ne pas se déplacer;

EN CONSÉQUENCE,
153-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler la licence avec *Zoom-conférence* pour une période d'un an.

Mme Manon Bélanger conseillère mentionne que la prestation du cirque Kikasse qui s'est produit dans la cour du Complexe municipal en fin de semaine était très bien.

13. Période de questions

Des précisions sont soumises aux membres du conseil en lien avec la période de questions de la séance du 30 août 2021.

- Dans la phrase concernant la rue Labrie, il faudrait lire :
Des camionnettes et non des camions ne peuvent se rencontrer dans cette courbe.
- Dans la phrase traitant de la résolution en faveur de M. Guy Dubé, il faudrait lire :
Qu'il s'agit d'une grosse entreprise agricole qui par la résolution est scindée pour en faire une grosse et une plus petite, tout en conservant l'aspect agricole.

En ce qui concerne la rémunération pour élection, on devrait lire :

- M. Dallaire mentionne que les heures et la rémunération sont en surplus des heures et de la rémunération normale.

154-2021

14. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 10.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km pour dépôts - achat stylos- frais posteComité Chapelle)	73,07 \$
BASE 132	197,76 \$
BUROPRO CITATION	980,54 \$
CERCLE DE FERMÈRES SAINT-DENIS	50,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	553,26 \$
FERME JOPIMAX INC.	477,15 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	25,00 \$
FRANCE THIBAUT ING.	3 983,88 \$
GROUPE PARADIS ET FRÈRES	3 955,14 \$
JALBERTECH	7 185,07 \$
MINISTRE DES FINANCES (facture Sûreté du Qc. 1/2)	41 784,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	35 497,50 \$
ORKIN CANADA	178,21 \$
PROPANE SELECLT	220,75 \$
PUROLATOR	28,74 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 881,28 \$
RÉGIE MATIÈRES RÉSIDUELLES KAMOURASKA	5 406,85 \$
TRAVAUX À FORFAIT WILRIC	528,89 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	13 799,20 \$
	SOUS-TOTAL 120 381,17 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AOÛT 2021

SALAIRES (AOÛT 2021)	6 967,36 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AOÛT 2021)	3 001,12 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	900,24 \$

